



Bruxelles, le 18.5.2016
COM(2016) 360 final

ANNEX 1

ANNEXE

à la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

Troisième rapport sur la relocalisation et la réinstallation

Annexe 1: Relocalisations depuis la Grèce au 13 mai 2016

État membre	Engagements formels ¹	Nombre de personnes effectivement relocalisées	Engagement juridiquement prévu dans les décisions du Conseil
Autriche²			1491
Belgique	200		2415
Bulgarie	160	4	831
Croatie	10		594
Chypre	65	6	181
République tchèque	30	4	1655
Estonie	58	19	204
Finlande	440	111	1299
France	1370	362	12599
Allemagne	40	37	17209
Hongrie			988
<i>Islande</i>			
Irlande	80	10	240
Lettonie	71	21	295
<i>Liechtenstein</i>			
Lituanie	220	6	420
Luxembourg	70	30	309
Malte	24	11	78
Pays-Bas	250	142	3797
<i>Norvège</i>			
Pologne	65		4321
Portugal	330	89	1778
Roumanie	385	29	2572
Slovaquie			652
Slovénie	60	28	349
Espagne	150		6647
Suède³			2378
<i>Suisse</i>			

¹ Chiffres transmis via Dublinet en application de l'article 5, paragraphe 2, de la décision du Conseil.

² Décision d'exécution (UE) 2016/408 du Conseil du 10 mars 2016 concernant la suspension temporaire de la relocalisation de 30 % du contingent de demandeurs attribué à l'Autriche en application de la décision (UE) 2015/1601 instituant des mesures provisoires en matière de protection internationale au profit de l'Italie et de la Grèce.

³ La proposition de la Commission concernant la suspension complète, pendant un an, des obligations incombant à la Suède en vertu des décisions relatives à la relocalisation [COM(2015) 677 final] est toujours en cours d'examen au Conseil et au Parlement.

État membre	Engagements formels ¹	Nombre de personnes effectivement relocalisées	Engagement juridiquement prévu dans les décisions du Conseil
TOTAL	4 078	909	63 302